COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 20 MARS 2025

Annexe de "La Vie Annaysienne"

Présents : M.M. Yves TERLAT – Michèle MOREN – Albert DANCOISNE – Angèle DUPAYAGE – Marcel GAPENNE – Alexandre DERISBOURG – Jean-Claude HOFFMANN – Martine DEMEYERE – Claude DRUELLE – Sonia PRIEM – Dominique LABALETTE – Arlette SOLTYS – Philippe THUMEREL – Magalie DESCAMPS – Jackie FRANCKE – Louisette TAILLIEZ – Pascal CAMPEL – David KUSNIREK – Arlette CORTES – Philippe SEWERYN – Bernard BIDAULT

Excusés : MM. Chantal CHRISTMANN (pv à Michèle MOREN) – Didier ROBIDET (pv à Arlette SOLTYS) – Adelaïde DELATTRE (pv à Martine DEMEYERE) – Michèle ECAILLET (pv à Sonia PRIEM)

Absent : MM. Pascal FROISSART – Sandrine DELPIERRE

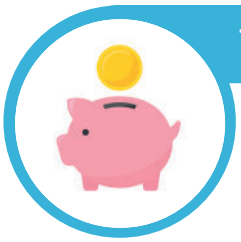

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédent l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.

Les données essentielles du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) communiquées en amont à tous les élus sont expliquées. Une information sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif est donnée.

Sur l'année 2024, la situation financière de la commune se caractérise par un excédent important en section de fonctionnement atteignant 864 515,96€ cumulés. Cependant, la section d'investissement présente un résultat déficitaire de -659 969,55€ dû aux nombreux projets engagés. Ce déficit d'investissement implique des dépenses restant à réaliser pour un montant de 2 648 715,83€ à fin 2024, face à 177 032,26€ de recettes d'investissement restant à percevoir. Cette situation résulte essentiellement du retard pris dans la perception des subventions attendues et du versement prévu d'un emprunt pour financer le projet de la salle des sports. Afin d'équilibrer cette section d'investissement, la commune devra donc mobiliser une partie de l'excédent de fonctionnement (478 307,31€) en section d'investissement. Ce transfert, nécessaire pour couvrir les engagements financiers déjà pris, permettra à la collectivité d'assurer sereinement la poursuite et la finalisation des projets tout en préservant l'équilibre global des finances communales sans fragiliser la situation financière générale.

L'assemblée vote à l'unanimité la tenue du débat autour des orientations budgétaires pour l'année 2025.

Révision libre des attributions de compensation 2025

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver pour l'année 2025 une révision libre des Attributions de Compensation et le maintien de l'écrêtement des communes dont le solde Dotation de Solidarité Communautaire serait excédentaire par rapport à 2021, via une correction à la baisse des attributions de compensation, tel que figurant sur la délibération du 6 mars 2025 de la CALL, soit pour la commune d'ANNAY un montant de 215 792,81 €.

Appel à projet relatif aux Projets d'Envergure Régionale (PER) du SRADDET des Hauts de France

Le Conseil, propose, à l'unanimité des voix exprimées, au regard des critères de l'appel à projet relatif aux PER définis par la Région et après concertation avec les instances du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale (SCOT) et de la CALL, la candidature des projets de développement économique suivants :

- Extension de la zone d'activité « Le Quai d'Annay » dite aussi « Gare d'eau » (7,7 ha) à ANNAY.
- Extension du PA de la Motte du Bois à HARNES et ANNAY pour 88,85 ha environ, dont 2,45 ha environ sur la commune d'ANNAY

Il autorise également le Syndicat Mixte du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, à déposer le dossier de candidature technique à l'appel à projets de la Région et s'engage à suivre les termes de son cahier des charges.

Votes pour : 18 Abstentions : 7 Votes contre : 0

impression : Mairie d'Annay

Redevances scolaires 2024-2025

Le Conseil décide, à l'unanimité :

- d'appliquer le taux de redevance scolaire à 130€ par élève extérieur fréquentant les écoles maternelles et primaires de la commune pour l'année scolaire 2024-2025.
- d'approuver le versement d'une redevance aux communes recevant des élèves Annaysiens.
- dit qu'à défaut de convention entre les communes concernées, la règle de réciprocité entraînant l'absence de répartition de charges financières ne peut s'appliquer que si le nombre d'enfants accueillis dans chaque commune est le même.

Renouvellement de l'adhésion à l'association Chemins Ruraux des Hauts de France

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'association. L'objectif de l'association est d'aider la Commune à restaurer et reconquérir les chemins ruraux et/ou voies communales ainsi que les surfaces adjacentes, par le biais de plantations de haies, d'arbres fruitiers, ensemencement de bandes refuges herbacées, pose de jalons, ajout d'hôtels d'insectes, de nichoirs, et de création ou restauration d'une mare.

Indemnités aux enseignants qui vont accompagner leurs élèves en classe transplantée à la Petite Pierre

L'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une indemnité de 255,70 € à Madame CAMUS et M. THIRIET, enseignants de l'école Wantiez, qui vont accompagner leurs élèves à la Petite Pierre.

Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais relative à l'accès aux services de la Médiathèque Départementale

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la signature de la convention avec le Département afin que la bibliothèque ait accès aux services de la Médiathèque Départementale.
Les ouvrages des bibliothèques/médiathèques de la CALL vont pouvoir être mis à disposition de tous via un service de livraison assuré par les services communautaires.

Modification du règlement d'utilisation des salles communales

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le règlement d'utilisation des salles communales modifié.
Des précisions ont été apportées quand aux horaires de location (week-end et non plus journée pour la salle des fêtes et le centre Bergerand). Par ailleurs, l'accès des animaux domestiques dans les locaux où la restauration existe devient interdit, pour des raisons d'hygiène. Une revalorisation des tarifs de location a eu lieu au 1er janvier 2025, passant à 600 € le week-end, après une étude de ce qui se pratiquait dans les communes aux alentours. Il est confirmé que les extérieurs ne peuvent louer les salles communales.

Renouvellement à l'association Vacances Ouvertes et participation au projet « 10 000 départs en vacances »

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le projet porté par l'association Vacances Ouvertes, permettant aux annaysiens(es) éloigné(e)s des vacances de pouvoir goûter aux joies et bienfaits des vacances pour l'année 2025 ; décide de renouveler son adhésion à l'association Vacances Ouvertes et de lui verser la somme de 250 € correspondant au montant de la cotisation annuelle pour l'année 2025 ainsi que d'une participation forfaitaire au projet de 500€.

Renouvellement d'adhésion à l'association Droit de Cité

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de renouveler son adhésion à l'association de Développement Culturel Droit de Cité, dont le montant est de 4 065,30€. L'association est partenaire de la commune sur les actions Tiot Loupiot et Festival des Enchanteurs.
Votes pour : 18 Votes contre : 7 Abstentions : 0

Cession partielle de la parcelle cadastrée section AL567

L'assemblée autorise, à l'unanimité des voix exprimées, la cession partielle de la parcelle cadastrée AL567 aux acquéreurs du 7 rue du 8 mai 1945, parcelle voisine, au prix fixé par le Service France Domaines.
Votes pour : 24 Abstention : 1 Votes contre : 0

Déclassement de terrain au quartier du Bois des Mottes

Le Conseil décide, à la majorité, du déclassement d'un délaissé de terrain d'environ 166 m2, ce terrain étant intégré dans le terrain d'assiette du projet d'urbanisation du quartier dit du Bois des Mottes, porté par la société FONCIER CONSEIL SNC NEXITY.
Votes pour : 19 Votes contre : 6 Abstentions : 0

Convention avec le Centre de Gestion du Pas de Calais relative à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention relative à la MPO avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. La médiation a vocation à désengorger les juridictions administratives. La procédure de MPO est applicable aux recours formés par les agents territoriaux à l'encontre de décisions administratives qui leur sont défavorables. Le coût par dossier est porté à 400€.

Convention avec le Centre de Gestion du Pas de Calais relative à la dématérialisation des procédures

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais permettant à la commune d'accéder gracieusement à la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Convention avec l'agglomération de Lens-Liévin relative au marché itinérant : le Panier Locall

L'assemblée autorise, à l'unanimité, la conclusion d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour le renouvèlement du marché itinérant « le Panier Locall » qui pourrait se tenir le 18 juillet 2025 sur le parking du Centre Social Bergerand.

Demande de subvention à la CAF : Fond National Parentalité, Axe 1

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention à la CAF du Pas de Calais d'un montant de 4071,86€ pour l'année 2025 et du même montant pour l'année 2026 pour le développement des actions suivantes :

- Ateliers motricité parents-enfants,
- Café des parents et des futurs parents,
- Accueils passerelle des primo-scolarisés,
- Ateliers d'éveil parents-enfants.

La construction de la salle de sport n'est pas une fin en soi néanmoins, elle n'est pas superflue : nous l'avons déjà exprimé et démontré ! Les fausses idées ont la vie dure et tant qu'elles sont martelées elles semblent devenir la réalité.

Tout cela est bien connu et ne fait pas avancer le débat. Mais n'en déplaise à quelques-uns, le sport à Annay a besoin de moyens, de meilleur confort pour les pratiquants en club, à l'école et au centre de loisirs, en pratique libre, quel que soit son âge ! Cela fut bien résumé en substance par la formule « le sport, c'est la santé ».

Les derniers contacts avec les associations, écoles et centres de loisirs font apparaître un sentiment de satisfaction à bénéficier d'un équipement digne de notre temps, confortable et spacieux. N'oublions pas qu'ils ont été associés dès le départ au projet !

Le rapport d'orientations pour 2025 n'en oublie pas le reste : ce qui continuera d'être confié au service technique avec des équipements rénovés, l'entretien des espaces verts, le stationnement, la sécurité routière, la liste est longue…

Ce qui relève de l'amélioration des bâtiments et espaces, le maire a eu l'occasion d'en faire un large inventaire : Economies d'énergie, programme sur l'éclairage public, rénovation énergétique et aménagements, rénovation ou reconstruction de bâtiments municipaux avec le soutien de l'agglomération après notre adhésion au service commun mutualisé, mise en œuvre du décret tertiaire (il exprime des objectifs précis de réduction d'émission des gaz à effet de serre), gestion du marais et pratiques de la pêche, restructuration des réseaux (sous financement de l'agglomération) pour lutter contre les inondations et améliorer la qualités de nos rejets…

Pour chacun de ces chantiers, l'état des lieux permet de définir la ligne de conduite et les objectifs. La mise en œuvre se poursuit budget après budget avec les soutiens et partenariats utiles. Pas de gloire pour nous sur ces points car c'est tout simplement la bonne maîtrise des projets, la ténacité et la patience pour dénicher les meilleures opportunités dans leur réalisation. Notre travail collectif paye et nous en sommes fiers pour tous les annaysiens !

Yves TERLAT, Michèle MOREN, Albert DANCOISNE, Angèle DUPAYAGE, Alexandre DERISBOURG, Martine DEMEYÈRE, Pascal FROISSART, Chantal CHRISTMANN, Philippe THUMEREL, Arlette SOLTYS, Marcel GAPENNE, Jean-Claude HOFFMANN, Sonia PRIEM, Claude DRUELLE, Adélaïde DELATTRE, Didier ROBIDET, Sandrine DELPIERRE, Michèle ECAILLET, Daniel MATTÉI, Magalie DESCAMPS, Jackie FRANCKE, Cathy MARIN, Marc PLANCHON, Evelyne CHAPELLE, Albert DEMAREY et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

Débat d'orientation budgétaire 2025

Fonctionnement : La commune fait face à une situation économique préoccupante. Le ratio Recettes/ Dépenses affiche un solde global négatif de : 320 539 €. Le taux d'endettement par habitant passant de 106 € en 2023 à 574€ en 2024. Le tout en ayant augmenté les impôts communaux.

Investissement: Un montant de 2,15 M€ doit être proposé cette année avec un report de l'exercice 2024 non réalisé d'un montant de 2,6 M€. Ce qui porterait les dépenses en 2025 d'investissement à hauteur de 4,8 M€. Où commence le rêve et où finit la réalité ?

Salle des sports : la livraison de l'équipement est prévue fin avril. La mise en service sera progressive. Le prêt relai de 900 000€ sera partiellement ou totalement remboursé en 2025 en fonction des versements de subventions attendus.

Analyse de situation : déjà attachée à maitriser ses charges de fonctionnement, la commune doit également s'engager sur une trajectoire de désendettement.

Arlette CORTES Louisette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir